

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Décision du 4 juin 2021 portant sanction dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie

NOR : TRER2205141S

Par décision en date du 4 juin 2021, en application de l'article L. 222-2 du code de l'énergie, la ministre de la transition écologique a prononcé à l'encontre de la société ENR'CERT, dont le siège social est situé 42, rue de Washington, 75008 Paris, l'annulation d'un volume de 6 647 800 kWh cumac de certificats d'économies d'énergie dits « précarité ».